

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE JEUNESSE

SERVICE CIVIQUE

Offre de Mission : Agir pour l'acceptation des différences

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011. Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.
Structure d'accueil	CONSEIL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE Mairie annexe, place Léopold Blanc 26200 Montélimar
Durée de la mission	8 mois, du 02 novembre 2027 au 02 juillet 2027 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).
Activités principales	<u>Afin de contribuer à agir pour l'acceptation des différences, le volontaire pourra :</u> Sensibiliser au harcèlement Se familiariser avec un outil pédagogique « d'escape-game » conçu et développé avec un double objectif : faire comprendre comment le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement s'installe et quelles en sont les mécaniques ; responsabiliser et rendre acteur les jeunes face à cette thématique En équipe avec des agents et des volontaires positionnés sur une mission complémentaire, organiser et animer des actions de sensibilisation et d'éveil des consciences autour de la thématique du droit à la différence, de la lutte contre le racisme et les différents types de discrimination. Favoriser l'égalité homme femme - Lutter contre les stéréotypes (promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, prévention des violences sexistes, découverte de l'histoire des droits des femmes) et, dans ce cadre, participer à la réalisation et à la diffusion d'outils et de supports spécifiques de sensibilisation des publics. - Participer à l'animation d'interventions dans les collèges et les lycées ainsi qu'aux événements et actions organisés par le CLSPD - Favoriser la pratique sportive des femmes, notamment dans les sports où les pratiquants sont majoritairement des hommes.

Indemnités et avantages	- Indemnité de 644, 98 € (504, 98 € versés par l'État et 140, 00 € versés par la collectivité) ; - Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ; - Protection sociale, cotisation retraite ; - Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	Aurélie Pizzin – Cheffe de service Jeunesse 04-75-00-26-78 – aurelie.pizzin@montelimar.fr